

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE GROUPE

Cette offre relative au projet de voyage organisé en **ISRAËL** du **05-03-2025** au **11-03-2025** est adressée à **Robert BAXTER (BAXTER)**.

Tous les prix sont en **€ (EUR)**. Toute inscription ne sera valable et confirmée qu'après réception de l'acompte figurant ci-dessous. Le solde devra impérativement être réglé au plus tard le **01-02-2025**. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance de la description du circuit choisi, des conditions particulières de vente et les accepte dans leur intégralité. **Robert BAXTER** collectera les fonds et effectuera les virements bancaires, aux périodes mentionnées dans les Conditions particulières de Vente, en faveur de Jeremiah Tours. En date du virement, Jeremiah Tours deviendra alors responsable du devenir de ces fonds, dégageant ainsi **Robert BAXTER** de toute responsabilité.

## PRIX

**1628€** par personne sur une base de **20** personnes en chambre double occupation.

**1505€** par personne sur une base de **30** personnes en chambre double occupation.

**1475€** par personne sur une base de **40** personnes en chambre double occupation.

**1438€** par personne sur une base de **50** personnes en chambre double occupation.

Supplément en chambre single : **510€**

Offre valable 8 jours sous réserve de place après acceptation de votre part du présent devis.

N.B: À ceci s'ajoute 5% de frais administratifs pour l'organisation du voyage.

## TARIFS ENFANTS

- Un bébé (0- 23 mois) : paie seulement **15 euros/nuite**.
- Un enfant (entre 2 ans et 11 ans et 11 mois) qui dort dans la chambre avec 2 adultes a **200 euros de réduction**.
- Un enfant de **12 ans et plus**, qui est considéré par les hôtels et autres prestataires comme un adulte, **n'a pas de réduction**.

## CE PRIX COMPREND

- Transfert et assistance aéroport Ben-Gourion
- Transport aérien (au départ de Paris-Orly)
- Logement dans les établissements suivant :
  - **DAVID RESORT**, ou similaire
  - **LADY STERN**, ou similaire
- Demi-pension + un lunch repas St-Pierre
- Une gratuité terrestre par tranche de **20 personnes payantes (20 +1,...)**
- Entrée dans les sites mentionnés
- Guide francophone
- Autocar classe touriste.

INFORMATIONS VOL		
COMPAGNIE		Transavia
ALLER	N° Vol	TO3458 *11:00-16:45
	Date	05-03-2025
RETOUR	N° Vol	TO3451 *13:55-18:10
	Date	11-03-2025

## CE PRIX NE COMPREND PAS

- Extra pour les dépenses personnelles
- Pourboire pour le guide : prévoir **4€** /jour /personne
- Pourboire pour le chauffeur : prévoir **3€** /jour /personne
- Assurances

## IMPORTANT

Dans le cas où des contraintes physiques ou de santé vous rendent difficiles le parcours de distances ou l'ascension de marches d'escalier ou de pentes, ou vous obligent à utiliser une chaise roulante, il sera nécessaire d'être accompagné d'une personne qui vous assistera. Merci de nous aviser d'éventuelles contraintes physiques spécifiques. Veuillez nous signaler si vous souffrez d'une allergie alimentaire quelconque ou suivez un régime alimentaire spécifique (végétarien, macrobiotique, etc.). En cas de problème médical particulier, nous vous remercions, pour votre propre sécurité et en toute confidentialité, de nous en informer.

## VARIATION DES PRIX

Jeremiah Tours Israël se réserve le droit de modifier les prix de cette brochure tant à la hausse qu'à la baisse suivant les modalités suivantes :

- Variation important des cours des devises : **Taux actuel 1 \$US=0.94€**
- Variation du fuel aérien

Dans l'hypothèse d'un ajustement tarifaire Jeremiah Tours Israël avisera le client qui aura un délai de 8 jours pour l'accepter ou demander l'annulation de son inscription. Passé ce délai le voyageur sera réputé accepter le nouveaux prix.

## MODALITES DE REGLEMENT

Paiement à la commande d'un acompte de :

- **800€** sur une base de **20** personnes.
- **800€** sur une base de **30** personnes.
- **800€** sur une base de **40** personnes.
- **750€** sur une base de **50** personnes.

par personne, nécessaire pour la réservation de votre place au plus tard le **15-12-2024**.

L'échéancier des acomptes restants se déroulera comme suit :

- **01-02-2025** : paiement du solde.

## IMPORTANT

## MODE DE REGLEMENT

Par virement bancaire à l'ordre de :

Account name : Jeremiah Tours ltd  
Iban Account : IL09 0109 0200 0004 7300 099  
Bank : Leumi : 10  
Branch : 902  
Account number : 47300099  
Swift : LUMIILIT (capital letter)  
Bank adress : 22 King George St, Jerusalem 94262 ISRAEL

## CONDITIONS D'ANNULATION

Si un voyageur annule sa participation avant le voyage, les sommes versées seront remboursées sous retenue des frais suivants pour la partie terrestre (hors billet d'avion) :

- + 90 jours avant le départ : 250 euros par personne
- De 90 à 59 jours avant le début du circuit : 300 euros par personne
- De 60 à 49 jours avant le début du circuit : paiement de 25% du prix du circuit
- De 50 à 39 jours avant le début du circuit : paiement de 50% du prix du circuit
- De 40 à 31 jours avant le début du circuit : paiement de 75% du prix du circuit
- A partir de 30 jours avant le début du circuit : paiement de 100% du prix du circuit

## ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

En cas d'annulation provenant de la Société Jeremiah Tours, pour des raisons de sécurité et/ou de force majeure (comme définies à l'article 18 de la loi israélienne sur les contrats (dédommagements prévus en cas de violation du contrat) de 1970), le client sera remboursé des sommes qu'il aura versé à la Société Jeremiah Tours et ne pourra prétendre à aucune indemnité. Ce remboursement ne concernera pas le prix du transport aérien, ce dernier étant extérieur à la prestation fournie par la Société Jeremiah Tours. Sur ce point, La société Jeremiah Tours recommande au client d'examiner à l'avance les conditions d'annulation et autres stipulations prévues par la police d'assurance qu'il aura souscrit lors de l'achat de son billet d'avion. Ce remboursement est conditionné à l'initiation de l'annulation par la Société Jeremiah Tours uniquement.

## CAS DE FORCE MAJEUR

En cas de force majeure, tel que défini par l'article 18 de la loi israélienne sur les contrats (dédommagements prévus en cas de violation du contrat) de 1970, rendant impossible l'exécution du contrat par la partie défaillante, l'autre partie ne pourra en exiger l'exécution ou prétendre à des indemnités de la part de la partie défaillante. Conformément à la loi, ce cas de force majeure requiert trois conditions cumulatives :

- que l'évènement soit imprévisible au moment de la contraction du contrat
- que l'évènement soit inévitable tout au long de la période d'exécution du contrat
- que l'évènement empêche directement l'exécution du contrat par les parties

Dans ce cas, et nonobstant les dispositions de l'article précédent « **CONDITIONS D'ANNULATION** », il est convenu que le client ne pourra pas prétendre au remboursement intégral des sommes versées par lui à la société Jeremiah Tours ltd, mais seulement au remboursement des sommes non encore engagées par celle-ci auprès de prestataires extérieurs, et après déduction d'une somme forfaitaire de 160€ par personne pour frais de fonctionnement de la Société Jeremiah Tours ltd. La signification de l'impossibilité d'exécution du contrat devra être par écrit.

## BILLET D'AVION

Une fois émis, les billets ne sont pas remboursables. Les horaires et itinéraires de vol sont sujets à des changements sans préavis. Jeremiah Tours Israël n'est pas responsable d'éventuelles pénalités relatives aux billets de compagnies d'aviation internationales ou intérieures non émis par Jeremiah Tours Israël consécutifs à des changements d'horaires ou d'itinéraires de vol. Les carburants sont sujets à des augmentations sans préavis.

Jeremiah Tours Israël se réserve de droit de répercuter les augmentations des carburants sur le coût des billets d'avion. Lorsque les billets sont émis, ils ne sont plus sujets à des augmentations, mais deviennent non remboursables.

## PLACES DANS L'AVION

Notez que nous ne pouvons pas décider de la disposition des places dans l'avion. Les demandes de places spécifiques seront effectuées uniquement lors de l'enregistrement à l'aéroport. Les participants sont priés de reconfirmer leur vol 72 heures avant le départ.

## FORMALITES

- Les touristes vaccinés ou non de tous âges sont autorisés à entrer dans le pays sans obligation de test PCR.
- Pour les ressortissants français et CEE un passport valable au moins 6 mois après la date de retour prévue est obligatoire.
- **Jeremiah-Tours ltd est responsable de fournir aux clients les conditions d'entrée en Israël imposées par le gouvernement national. En revanche les voyageurs doivent se renseigner sur les conditions d'entrée dans le pays de destinations de leur vol retour.**

**Important :** Les participants du voyage/circuit sont responsables de l'enregistrement exact de leur (s) prénom (s) et nom de famille sur le formulaire d'inscription, qui devront être strictement identiques à ceux figurant dans leur passeport.

## IMPORTANT

Jeremiah Tours Israël Tours décline toute responsabilité en cas de force majeure et pour tout dommage, blessure, perte, accident, retard, changement d'itinéraire, tout problème ou incident imprévisible causés par des circonstances hors du contrôle de Jeremiah Tours Israël et qui pourraient être causés aux participants du voyage/circuit, y compris dans le cas d'erreur ou d'omission de la compagnie aérienne ou de toute partie tierce fournissant des prestations ou services en rapport avec le voyage/circuit. Le voyage/circuit inclut de courtes promenades pour se rendre ou revenir des différents sites visités, des montées et descentes d'autobus et de marches d'escaliers, des parcours sur des pavés irréguliers, qui font partie intégrante des exigences physiques du voyage/circuit.

## JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales de vente des différents voyages/circuits sont régies par le droit israélien à l'exclusion de tout autre. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des conditions générales de vente des différents voyages/circuits, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Jérusalem, Israël.